



SNUipp-FSU 37
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT AVERTIN
Tél. 02 47 61 82 91
E-mail :
snu37@snuipp.fr
Site Internet :
http://37.snuipp.fr

N°276 AVRIL 2019

BLANQUER,

L'ECOLE

DE LA ~~CONFIANCE~~

on n'en veut pas !

défiance



Après la grève du 19 mars, les manifestations du samedi 30 et du 4 avril, les initiatives se construisent dès le 23 avril.

Premières dates :

- > dès le **mardi 23 avril** appel à des réunions parents/enseignants dans les écoles et lancement du référendum citoyen sur la loi Blanquer
- > **Temps fort** pour le dépouillement du référendum (date en préparation : voir notre site et lettres mel)
- > **9 mai** Grève nationale unitaire Fonction publique
- > **samedi 18 mai**: manifestation nationale Education à **PARIS**



POUR INFORMER
LES ELUS ET
PARENTS NOUS
METTONS A VOTRE
DISPOSITION UN 8
PAGES SPÉCIAL
TIRE A 20 000 exem-
plaires. Nous joindre
pour en disposer.

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA SECTION DU SNUIPP-FSU
D'INDRE ET LOIRE
Bulletin mensuel
N° de commission
CPPAP 0720 S 07531
ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.



**> TEMPS PARTIEL
> PROMOTIONS
POUR 2019**

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL

Tous les collègues qui nous auront renvoyé cette fiche verront leur demande vérifiée et seront informés par lettre.

Vous pourrez remplir ces fiches sur notre site internet :

<http://snuipp37.fr/snu2/>

MOUVEMENT 2019

**GUIDE MOUVEMENT DE 40 pages
GUIDE VŒUX GEO ET CODES
IPROF
PERMANENCES PENDANT LES
VACANCES
FICHE DE CONTROLE SYNDICAL**

VOIR INFOS SUR NOTRE SITE
<http://snuipp37.fr/snu2/>

INEAT EXEAT

**ATTENTION DATE LIMITE DES
DEMANDES LE 15 MAI
PENSEZ A NOUS ENVOYER LE
DOUBLE DE VOS DEMANDES**

RIS SNUIPP FSU37

**DES CENTAINES DE COLLÈGUES
PARTICIPENT A NOS REUNIONS :
FALAIZE, CEBE, ACTUALITE,
MOUVEMENT ...**

Voir prochaines dates sur notre site.

SOMMAIRE

P.1 : Une	P.2 : Edito et infos
P.3 : déclaration	4 avril
P.4 : fonction publique	
P.5 : 108 heures et CHSCT	
P.6 : REP REP+ 37	
P.7 : PES 2019 et	Mouvement
P.8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15	et 16 : Contre la loi
	Blanquer
P.17 : Formation initiale	
P.18 : retraites	
P.19 : CE37	
P.20 : Partenariat CASDEN	

**S'unir pour obtenir
l'abandon du projet
Blanquer**



Le 19 mars dernier, une très forte majorité d'enseignants était en grève pour manifester son opposition à l'avenir que notre Ministre réserve à l'école de la République.

Confortés dans l'idée que seule une action s'inscrivant dans la durée et réunissant l'ensemble des membres de la communauté éducative pourra faire plier l'idéologue en poste, plusieurs dizaines de milliers de manifestants se sont rassemblés samedi 30 mars dans toute la France. La veille au soir, nous, petits professeurs des écoles qui avons visiblement des problèmes de compréhension, étions destinataires d'une lettre de M Blanquer nous expliquant le « sens et les objectifs » de son projet de loi.

Le 4 avril nous étions à nouveau rassemblés devant la préfecture de Tours pour dire NON à la loi Blanquer et OUI à une autre école.

Il n'y a pas de hasard. Notre ministre entend gronder la colère et

essaie par tous les moyens de la désamorcer. Les directives redescendent jusque dans les départements (pression sur les évaluations CP, appels téléphoniques pour faire disparaître des banderoles décorant les écoles, interdiction de parler de carte scolaire en conseil d'école...).

**NON à la loi Blanquer
OUI À UNE AUTRE
ÉCOLE**



Mais plus un ministre met la pression sur les rectorats et les IA, plus il se fragilise. L'armure se fendille, et même les médias ne lui font plus autant la part belle.

La protestation est donc en marche ! A chacun de nous de l'amplifier en participant aux différents temps de mobilisation : rassemblement du 4 avril (en ligne sur notre site),

écoles ouvertes le 26 avril (lire l'encart) grève du 9 mai...

Mais cette bataille ne peut se mener, et se gagner, sans le concours des usagers et des élus.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 37 invite tous les enseignants à diffuser toute l'information (notamment le 4 pages vert de ce flash) auprès des parents d'élèves et des maires pour créer une dynamique de protestation, visible et relayée dans les médias.

C'est TOUS ENSEMBLE que nous ferons plier Blanquer !

Paul AGARD secrétaire départemental



DECLARATION SNUipp-FSU37 LORS DU RASSEMBLEMENT DU 4 AVRIL DEVANT LA PREFECTURE DE TOURS

APPEL A METTRE EN PLACE DES REUNIONS PARENTS/ENSEIGNANTS, A MULTIPLIER LES INITIATIVES, A LA GREVE DU 9 MAI, AUX MANIFESTATIONS DU 18 ou 19 MAI...



Chers collègues, Chers parents, Mesdames et Messieurs les élus,

« La confiance est un état d'esprit indispensable si nous voulons transmettre à nos enfants l'essentiel, la confiance en leur réussite et leur avenir. »

Ainsi s'exprime le Ministre de l'Education Nationale en introduction de son dernier message en direction de tous les enseignants vendredi dernier 29 mars.

Ce Ministre comme bien d'autres mais bien plus que d'autres, ne comprend qu'une chose, le rapport de forces.

Un rapport de forces qui depuis quelques semaines se renforce, grandit et provoque chez Blanquer agacement et légère perte de lucidité ; ce monsieur ne supporte pas l'opposition, la contradiction. Nous lui conseillons pourtant de récidiver ; qu'il nous écrive à la veille de chaque mobilisation ne peut que nous conforter, nous aider à poursuivre et amplifier.

Pour la FSU, il n'y a pas un seul mode d'action magique, il y a nécessité de conjuguer, d'articuler dans la continuité toutes les initiatives locales et nationales avec l'objectif premier et absolument indispensable, celui de réunir tous les acteurs du système éducatif, les personnels de l'Education Nationale évidemment mais aussi et tout autant les usagers que sont les parents d'élèves et tous les élus qui partagent nos constats et nos ambitions.

L'heure n'est donc plus à décortiquer les divers articles du projet de Loi Blanquer ou ceux du projet de Loi de transformation de la fonction publique mais bien d'agir en-

semble, de tracer des perspectives d'action.

La journée de grève de mardi 19 mars et la journée de manifestation de samedi 30 mars ont déjà constitué, par leur ampleur et par l'engagement remarqué de la profession, bien plus qu'une prise d'élan.

Il nous faut dans les jours et les semaines qui viennent renforcer cette dynamique.

Si nous avons fait le choix, aujourd'hui 4 avril, en total accord avec nos partenaires de l'UNSAéduc, la CGT éducation, de Sud éducation et de la Fnc FP FO, d'un rassemblement devant la prefecture, c'est bien pour rendre possible et supportable l'engagement et la participation du plus grand nombre. Comme tout choix celui-ci est discutable, bien d'autres départements ont appelé à la grève mais le tout participera à ancrer ce mouvement de rejet, de refus absolu.

Parlons donc de la suite.

Dans le département elle devra prendre de multiples formes : Réunions enseignants / parents à SPC et Montlouis, mais aussi des Nuits des écoles, Carnaval à Blanquer, rassemblements, journée Écoles mortes, Blanquer's games, occupations d'écoles par les parents d'élèves, pique-nique revendicatif ...

Toutes ces initiatives sont à construire et le SNUipp-FSU37 y apportera non seulement son soutien mais aussi toute son aide et son énergie.

Et puis très vite arrivera le 9 mai.

A ce jour 7 des 9 fédérations de fonctionnaires appellent nationalement à une journée de grève le 9 mai pour faire échec au projet de la Loi de réforme de la fonction publique.

En quelques mots, ce projet de loi est contraire à la morale républicaine. Il vise à organiser l'alignement du public sur le privé et laisse pour le moins poindre une version autoritaire du pouvoir hiérarchique.

La petite caste qui exerce le pouvoir dans ce pays, petite caste plombée par une kyrielle d'affaires judiciaires, cette petite caste n'a que faire de la primauté de l'intérêt général, du principe d'égalité, de l'éthique d'une citoyenneté responsable.

Ces valeurs sont les nôtres, nous en avons hérité ; il nous faut absolument les préserver.

Et pour se projeter un peu plus avant encore dans le calendrier, la FSU a proposé à l'ensemble de ses partenaires l'organisation d'une manifestation nationale rassemblant enseignants, parents, élus, citoyens le week-end des 18 et 19 mai... à choisir entre le samedi et le dimanche.

Et s'il n'y avait eu que 3 mots à prononcer ce soir, ils seraient

Rassemblement, action et détermination.
Merci à tous et à très bientôt. Paul AGARD





ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

POUR MON METIER !

Les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FSU Solidaires UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, elles constatent que le pouvoir exécutif poursuit une politique néfaste pour la population, pour les missions publiques et pour les agent.e.s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent.e.s public.que.s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations, n'acceptent toujours pas le gel de la valeur du point d'indice et les pertes considérables de pouvoir d'achat, le rétablissement du jour de carence et les 120 000 nouvelles suppressions d'emplois envisagées. A de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur passage en force, toujours sans écouter les organisations syndicales, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de *transformation de la fonction publique* dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent.e.s et les citoyen.ne.s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui va diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours accru à tous les niveaux au contrat, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées, tandis que la précarité sera encore aggravée avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

Après des communiqués unitaires, après le boycott des Conseils Supérieurs et du Conseil Commun convoqués dans des conditions peu respectueuses des organisations syndicales, après que toutes les organisations représentatives de la Fonction publique aient donné un avis défavorable au projet de loi dit de *transformation de la fonction publique*, les organisations CFTC CGC CGT FAFP FSU Solidaires UNSA réaffirment leur volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour exiger du gouvernement qu'il retire ce projet de loi et qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases.

Elles confirment leur engagement dans l'organisation de rassemblements devant les préfectures le jour du passage du projet de loi au Conseil des ministres le 27 mars et à Paris, place Chassaigne-Goyon entre 12 et 14h.

Elles se reverront le 8 avril pour poursuivre la mise en œuvre de ce processus.

D'ores et déjà, elles appellent les agent.e.s à faire du jeudi 9 mai une étape forte de ce processus par une journée d'action et de grève.

Les organisations à ce stade non signataires du présent communiqué ont prochainement des réunions d'instance et elles arrêteront dans ce cadre leur position quant à ce processus d'action.

**-120 000 postes
de fonctionnaires**

=

**+ de classes
surchargées**

BLANQUER, *défiance*
L'ECOLE DE LA ~~CONFIANCE~~
on n'en veut pas !



Joué les Tours et Saint Pierre des Corps : LES COLLEGUES OBTIENNENT UNE BAISSE DE L'ACCOMPAGNEMENT MAIS... !



En décembre dernier plusieurs écoles de JOUE LES TOURS et de ST PIERRE DES CORPS avaient contacté le SNUipp-FSU37 sur la question de l'accompagnement par les inspections des classes à CP et CE1 dédoublés.

Le nombre de visites, le fait de filmer les collègues sans réelle demande, la pression sur les résultats, le fameux « 100% de réussite »...

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
POUR LA REP ET REP+!

En décembre dernier plusieurs écoles de JOUE LES TOURS et de ST PIERRE DES CORPS avaient contacté le SNUipp-FSU37 sur la question de l'accompagnement par les inspections des classes à CP et CE1 dédoublés. Le nombre de visites, le fait de filmer les collègues sans réelle demande, la pression sur les résultats (le fameux « 100% de réussite » même si dans notre département on dirait « 100% de progrès »), l'accumulation des travaux à effectuer, la variété des aspects pédagogiques observés et leur manque de cohérence, d'approfondissement et de temps de mise en oeuvre... mettaient alors en grande difficulté les enseignants concernés mais aussi toute l'école. L'ensemble des collègues concernés à Saint-Pierre des Corps et des collègues de Joué avaient fait un courrier à leur IEN pour signaler les difficultés et donc le SNUipp-FSU37, après avoir consulté les collègues a sollicité une audience à l'IA37.

7 collègues de 3 écoles de JOUE LES TOURES et de 2 écoles de ST PIERRE DES CORPS ont été reçus pendant près d'une heure 30 par Mme LERAY inspectrice adjointe de l'IA et Mmes les inspectrices de JOUE LES TOURS et de ST PIERRE DES CORPS. Simon DELAS et Paul AGARD étaient présents au nom du SNUipp-FSU37.

En début de réunion, le constat a été fait que depuis ces courriers, l'accompagnement avait été fortement allégé permettant clairement aux équipes de retrouver un climat de vie à l'école plus serein, avec beaucoup moins de pression. Il a été débattu également de la formation, des attentes, des difficultés et des points positifs de ce dispositif pour les élèves. Les collègues ont également dit que les conseils et la formation apportés permettaient de progresser dans sa pratique, même s'ils ont tous exprimé le besoin pour l'avenir de ne focaliser les conseils et la formation que sur un seul aspect.

Mais au bout d'un certain temps, l'audience s'est à nouveau centrée sur les raisons de celle-ci : nombre de visites excessif, pressions sur les équipes, mal être de collègues se sentant en permanence évalués et donc l'envie de ne pas rester sur ces dispositifs à l'avenir. Mmes les IEN ont dit que certains collègues se mettaient la pression tout seul et qu'il ne fallait pas les considérer comme le supérieur hiérarchique mais comme un formateur, accompagnant. Ce qui est très facile à dire ! Elles ont aussi reconnu que même si les postes n'étaient pas profilés, que si la liberté pédagogique n'était pas remise en question, elles attendaient de chaque enseignant de se former à ce dispositif selon leurs attentes et que si ce n'était pas le cas ou si le collègue n'y parvenait pas et bien il n'y avait pas sa place !

Voilà les choses étaient dites et Mme l'IA adjointe n'a pas démenti ces propos.

Cela se traduira à partir de cette période par le retour d'un accompagnement serré pour certains collègues et pas pour ceux qui ont acquis les compétences requises. Nous avons essayé d'expliquer les conséquences d'une telle procédure au sein d'une équipe où certains seraient finalement « bons » et d'autres non ! L'impact sur la cohésion et le climat de vie au sein de l'école. Les collègues ont également exprimé la difficulté des postes qui permettent effectivement à tous les élèves de progresser, mais qui accentuent également les difficultés scolaires. En effet, l'écart d'apprentissage entre les élèves semble se creuser encore plus vite et plus fortement. Et cette situation est vécue très difficilement par l'enseignant qui se retrouve au final seul face à ce qui peut apparaître comme un échec alors que les effectifs sont allégés.

Cette audience a mis en évidence la difficulté de ces postes et de cet accompagnement individualisé qui isolent chaque enseignant dans sa classe et le rendrait ainsi « seul responsable » de la réussite de chaque élève. Le risque est réel de mettre en « compétition » les collègues les uns avec les autres.

Les postes PDMQDC-PARE permettaient au contraire de développer le travail en équipe, d'avoir un regard et une analyse à plusieurs professionnels pour répondre aux besoins des élèves. Elle montre également que les RASED sont indispensables pour répondre aux problématiques de certains élèves qui même dans des effectifs réduits ne peuvent réussir sans l'intervention de professionnels spécialisés.

Pour le SNUIPP -FSU37, l'accompagnement de ce dispositif doit se faire dans le respect des personnels. Sa réussite ne pourra se faire sans un accompagnement respectueux des conditions de travail des enseignants mais également en laissant aux équipes une réelle liberté pédagogique et en permettant le travail en équipe notamment en permettant de sortir du schéma actuellement imposé d'1 maître 1 classe. Sinon le risque est réel de voir les collègues ne pas rester sur ces postes. Le SNUipp-FSU37 propose aux équipes de nous rejoindre dès que de nouvelles difficultés apparaîtront mais aussi si elles souhaitent voir évoluer le dispositif en dehors du cadre actuellement imposé.

Nous appelons surtout les collègues à nous rejoindre car cette audience, comme les démarches de décembre qui ont amené à un allègement de l'accompagnement, a à nouveau démontré l'importance de s'exprimer en direction de notre hiérarchie. L'année prochaine l'accompagnement se fera également sur les GS et les CE2 : raison de plus pour continuer à intervenir!

15 Professeurs des Ecoles Stagiaires pour l'INDRE ET LOIRE en 2019-2020 ! Un effectif squelettique et très inquiétant !

Pourquoi une telle dégringolade ?

Tout simplement pour préparer le grand massacre qui s'annonce en matière budgétaire pour la rentrée 2020. Si le ministère de l'Education Nationale a encore créé quelques emplois (au plan national) dans le 1er degré pour la rentrée 2019, c'est uniquement parce qu'il s'agissait de terminer le plan « CP et CE1 à effectifs réduits en REP et REP+ » et qu'il n'était pas possible de commencer à tailler dans le vif avant d'achever la mesure phare voulue par le Président de la République.

Mais l'autre mesure voulue par ce même Président, c'est la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires dont au moins 50 000 dans la Fonction Publique d'Etat, autrement dit au sein de l'Education Nationale en premier lieu.

Des milliers et des milliers de suppressions de postes en 2020 :

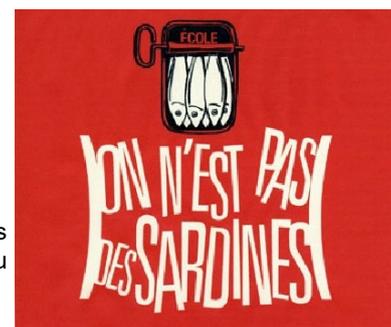
Si rien ne change radicalement dans ce pays d'ici là, cette perspective deviendra réalité. Et le Ministre s'appuiera évidemment sur la baisse de la natalité, sur les effectifs significativement à la baisse pour justifier la saignée.

Tout ce que nous avons pu dire dans la dernière période, notamment sur la fragilité de très nombreuses écoles organisées ou pas en RPI deviendrait alors réalité. Tout ce qui pourrait permettre de réelles améliorations en terme de conditions de travail avec des effectifs moins importants, ne résisterait évidemment pas à une suppression massive d'emplois. Tout se met en place pour aller très vite vers cette situation.

Et la scolarisation obligatoire à 3 ans ! ?

Dans ce paysage, la scolarisation obligatoire à 3 ans apparaît très nettement pour ce qu'elle est et uniquement pour cela. A savoir un cadeau supplémentaire fait à l'enseignement privé qui n'a évidemment pas tardé pour demander aux municipalités de « mettre la main au porte monnaie ». Il est d'ailleurs très révélateur de noter, qu'à ce jour, personne ne connaît le « mode d'emploi » de cette loi prenant effet à la rentrée prochaine !

Mais ce qui est certain, c'est bien que des familles vont se tourner vers l'école aux 3 ans anniversaire de leurs enfants sans que cela ait pu être anticipé par les écoles et les mairies !!



Haro sur le Mouvement Départemental !

Le Ministère, dans sa circulaire mobilité de novembre 2018 a cadré de manière inédite les mouvements départementaux. En plus d'imposer une révision des barèmes avec l'ajout de priorités légales, il s'emploie à tout massacrer en livrant aux départements un outil informatique extrêmement contraignant sur lequel les IA ont très peu de marge de manœuvre.

> Le ministère méprise le travail des services et le paritarisme.

Le ministère a menti aux responsables des Inspections Académiques et des Recteurs. Les garanties apportées par ces derniers aux représentants du personnel sont donc devenues caduques. Jamais de telles méthodes n'avaient été employées par un Ministère qui place tous ses personnels, y compris les cadres dirigeants, dans une situation intenable. Après trois groupes de travail en l'espace d'un mois, tout ce qui avait été réfléchi et construit dans le cadre du paritarisme a donc volé en éclats ces derniers jours.

Il est aujourd'hui impossible de garantir un déroulement transparent et équitable des opérations de mouvement puisque personne n'a de réelles vues sur l'outil informatique (et donc sur les règles d'affectation des collègues).

> Le ministère piétine les droits des enseignants.

La volonté du ministère est d'affecter la quasi-totalité des collègues à titre définitif en une seule phase. Il veut éradiquer les 2ème et 3ème phases que certains départements, comme le nôtre, avaient pu conserver. Même si le ministère a proscrit les phases manuelles avec parution de nouveaux vœux, les représentants du personnel du SNUipp-FSU37 sont toujours en discussion sur cette question avec l'Inspecteur d'Académie.

Pour tous les participants obligatoires Pour les habitués des 2ème et 3ème phases

Les conseils pour constituer un mouvement le plus sécurisant possible changent.

Les conseils d'hier deviennent en partie obsolètes.

N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel du SNUipp-FSU37 pour y voir plus clair dans les changements annoncés.

QUESTIONS REPONSES MOUVEMENT 2019

-Les enseignants partant en stage CAPPEI ne sont pas considérés comme participants obligatoires et n'ont pas à renseigner l'écran 2.

Les enseignants actuellement stagiaires CAPPEI, qui sont sortants CAPPEI, et qui sont restés titulaires de leur poste, n'ont pas à renseigner l'écran 2. Ils ne sont pas considérés comme participants obligatoires.

- **TDTRS** En application de la circulaire mouvement n° 71/2019 du 4 avril 2019, quatre points de majoration de barème sont attribués à l'enseignant qui exerce depuis au moins trois ans consécutifs à titre provisoire au [31.08.2019](#) sur une fraction du poste de titulaire de secteur s'il le demande en 1er vœu.

- **ATTENTION DIRECTION et écran 2**, l'enseignant choisit les MUG qui l'intéressent. S'il n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude Direction et choisit un MUG de direction, **il occupera la direction.**

- **DIRECTION et phase 3**, l'enseignant ne choisit pas. S'il était affecté sur une direction alors qu'il ne s'en sent pas la capacité d'exercer cette mission, l'EN étudiera la situation et validera une organisation.

-**Les enseignants sur des postes PARE** et dont le poste PARE ferme ont priorité sur tout poste d'adjoint dans l'école y compris les postes de réussite au cycle 2.

Fin Avril et en Mai Rassembler parents, élus et enseignants autour de l'école, pour l'école

BLANQUER,
L'ÉCOLE
DE LA ~~CONFIANCE~~ *défiance*
on n'en veut pas !

Nous vous proposons un journal de 8 pages, en direction des élus et des parents, destiné à servir de « mode d'emploi » pour réussir, partout en INDRE ET LOIRE si possible au sein des 400 écoles, un temps de rassemblement de tous les acteurs de NOTRE ÉCOLE.

Il sera disponible à 20 000 exemplaires ! (Nous joindre pour en disposer en nombre)

En même temps, ensemble et partout :

C'est l'objectif, pour au même moment tenir le même langage, adresser au Ministre de l'Éducation Nationale un **REFUS** franc et massif, un **REJET** complet de son projet de Loi « Pour une école de la confiance ». Nous appelons très vite après les congés de printemps à une nouvelle mobilisation d'ampleur.

NON à la loi Blanquer **OUI À UNE AUTRE** **ÉCOLE**



Comment réussir à rassembler ?

En transmettant à l'ensemble des élus et des parents d'élèves ce 8 pages entier qui contient la lettre « d'invitation » et les documents qui mettent en relief les principaux « dégâts » qu'entraîneraient les deux lois en préparation, celle concernant l'école et celle concernant la fonction publique. La proposition d'un référendum va aussi dans ce sens.

Pratiquement, pour être « à l'aise » :

Il ne s'agit surtout pas de fuir nos responsabilités ou de se cacher derrière notre petit doigt.

Il s'agit simplement de dire aux parents d'élèves (élus ou pas du conseil d'école) et aux élus qu'ils doi-

vent être officiellement les initiateurs de cette action. Cela étant dit, si nous ne donnons pas aux usagers (les parents) les moyens de la réussite...

Ca bouge, ça se voit et le Ministre n'aime pas !

La grève (très importante) du 19 mars, les manifestations (importantes) du samedi 30 mars, la journée d'action du 4 avril et toutes les initiatives qui marquent la période ont une tendance intéressante à rendre irritable notre Ministre.

Son courrier à tous les enseignants est très révélateur. Ce monsieur est très allergique à la contestation. Sa lettre est tout sauf une preuve de force. Mais comme il ne peut pas prendre le risque de menacer ouvertement la profession, il nous explique que nous avons mal compris et que nous sommes de mauvaise foi ! Qu'il continue, cela ne peut qu'aider.

La (les) forme(s)

Elle(s) est (sont) à définir selon les « envies » ou particularités locales.

Réunions le matin, à midi, l'après-midi...peu importe.

Pétition, rassemblement, interpellation des députés...

Participation au Référendum d'Initiative Citoyenne départemental que nous proposons...

Ce qui compte, c'est définir un temps de rassemblement, obtenir quelques lignes et une photo dans le journal et donc faire passer un message simple.

Non à la Loi Blanquer

Oui à une école de proximité et de qualité.

Il n'est pas interdit aux parents et aux élus de décorer les grilles des écoles avec quelques banderoles aux slogans bien sentis. C'est synonyme d'urticaire pour le Ministre et ses amis !

EDITION SPECIALE du journal des Professeurs des Ecoles
à destination des Elus et Parents d'élèves

A SAVOIR ...

Tractages :

Tout citoyen peut tracter devant les établissements scolaires y compris les enseignant.es, lors qu'ils ou elles ne sont pas en service.

Affichage :

L'affichage des parents se fait sous leur responsabilité. Les enseignant.es doivent pouvoir assurer un affichage (syndical) sous-trait au regard des usagers à l'intérieur de l'établissement.

Il appartient au maire de la commune de faire enlever ou non les affichages "sauvages". A ce titre, une banderole apposée contre le grilage de l'école n'a pas à être retirée par les enseignant-es.

Distribution de documents aux familles :

Comme l'institution scolaire se doit de protéger la liberté de conscience et l'identité de chacun des élèves dont elle a la charge, la distribution de documents informatifs, qui pourraient être considérés comme pouvant entraver ce principe de neutralité, peut être faite aux familles sans qu'elle ne puisse être directement accessible aux élèves, et donc jamais collés dans les cahiers de liaisons. Cela peut se faire :
> sous pli cacheté, fermé ou agrafé (aucun texte visible).
> de main à la main à la sortie de la classe.

BLANQUAIR

L'ÉDUCATION LOW-COST



8 PAGES pour les
ELUS ET PARENTS
tiré à 20 000
exemplaires.
Nous joindre pour
en disposer.

LETTRE AUX ELUS ET AUX PARENTS D'ELEVES



8 PAGES pour les
ELUS ET PARENTS
tiré à 20 000
exemplaires.
Nous joindre pour
en disposer.

Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

L'école que nous connaissons, partie prenante de la vie d'une majorité de communes ou située dans un rayon de proximité, est en grand danger.

La Loi dite « Pour une école de la confiance » contient toutes les dispositions pour l'éloigner ou la faire disparaître, pour la mettre sous la coupe et l'autorité du collège, pour éliminer à terme les postes de direction, pour au final couper les liens étroits et très précieux entre les élus, les parents et les enseignants.

C'est bien cette richesse, cette particularité de l'école primaire française qui en font sa force, ses caractères rassurants et humains de la petite section de maternelle au cours moyen 2ème année.

Notre département au profil urbain et rural, avec de nombreuses écoles organisées en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, rentre dans une période de fragilité due au tassement de la démographie.

Si le gouvernement ne renonce pas à supprimer des dizaines de milliers de postes d'enseignants (50 000 ?), alors ce serait synonyme de fermeture de nombreuses écoles et de regroupements massifs, synonyme aussi de désertification territoriale.

Il faut également souligner que le projet de Loi dit de « transformation de la Fonction Publique » a pour objectif premier de développer le recours aux personnels contractuels et donc de confier la responsabilité de très nombreuses classes à l'année à des personnels qui exercent le métier d'enseignant sans l'avoir appris, sans être lauréats du concours.

Pour toutes ces raisons, nous nous tournons vers vous aujourd'hui pour unir nos forces, pour faire barrage à cette « Loi Blanquer » que nous avons qualifiée de « Loi de défiance » ou encore « d'abus de confiance ».

L'objectif est celui d'un mouvement de défense de l'école et du service public d'éducation, au sein de toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires d'INDRE ET LOIRE.

Il est ici question de rendez-vous pour dire **NON** et **ENSEMBLE** à l'entreprise de destruction menée par le ministère de l'Education Nationale.

**NON à la loi Blanquer
OUI À UNE AUTRE
ÉCOLE**



BLANQUER,

L'ÉCOLE

DE LA CONFIANCE

défiance
on n'en veut pas !

La loi "pour l'école de la confiance" votée le 19 février par les députés ne devait porter que sur l'instruction obligatoire dès 3 ans. Elle a donné lieu à 26 articles et plus de 1 000 amendements sans débat avec la communauté éducative. Une loi loin de la confiance qui modifie en profondeur l'école sans répondre à ses difficultés ni proposer de projet éducatif. Elle est à l'étude au Sénat début mai.

Art. 1



Volonté de museler les enseignants

Volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, de les sanctionner s'ils critiquent leur institution par exemple sur Internet ou dans les médias lors des fermetures de classes ou pour dénoncer des violences scolaires.

Art. 2
4



Maternelle, cadeau au privé

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 98% des élèves de cet âge sont déjà scolarisés. Obligation aux collectivités de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019. Autant d'argent en moins pour l'école publique qui assure mixité scolaire et sociale. L'obligation d'assiduité scolaire dès 3 ans ne va-t-elle pas compliquer le lien de confiance entre familles et écoles ?

Art. 6



De gros établissements

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant plusieurs écoles avec un collège. Ce seront de grosses structures dans lesquelles une personne "adjointe" du principal s'occupera du primaire. Cela aboutira à des fermetures de classes ou d'écoles, notamment dans le rural. Qui assurera le travail de direction au quotidien ? Qui sera présent pour les élèves et les parents ?

Art. 9



Fin de l'évaluation indépendante

Remplacement du CNESECO, institution indépendante d'évaluation du système scolaire par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre.

Ce dispositif de contrôle renforcera la concurrence entre les établissements et les pressions sur l'École contraire à la sérénité nécessaire pour apprendre.

Art. 10
12



Des étudiants pour enseigner

Des étudiants, pendant qu'ils préparent leur concours, se verront confier des tâches allant jusqu'à l'enseignement. Ils vont se retrouver dans les classes sans formation ni le concours. Une façon de résoudre les problèmes de remplacement à moindre coût. Enseigner est un métier qui s'apprend, c'est la condition de réussite des élèves.

Art. 1b



Aux armes...

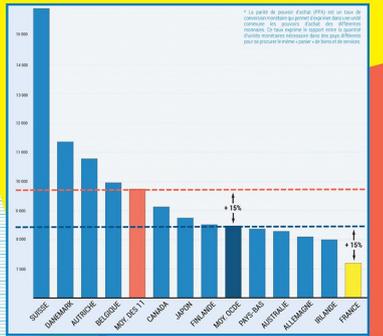
8 PAGES pour les ELUS ET PARENTS tiré à 20 000 exemplaires. Nous joindre pour en disposer.



Drapeaux tricolore et européen, paroles de La Marseillaise obligatoires dans les classes.

Une mesure coûteuse et sans apport pour la citoyenneté qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général loin de répondre aux enjeux actuels.

L'école primaire plus que sous-investie



La dépense par élève dans le primaire est inférieure de 15% à la moyenne de l'OCDE et de 30% à la moyenne des 11 pays comparables ayant un meilleur système éducatif.

Il manque 6 milliards au budget pour atteindre la moyenne des onze

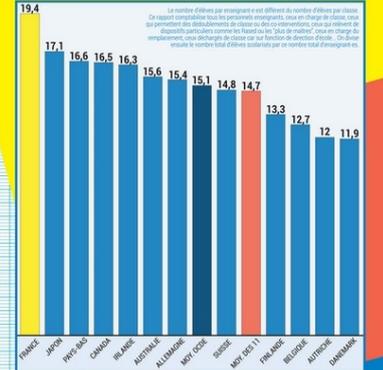
Des classes parmi les plus chargées



La France compte près de 2 élèves en plus par classe que les pays de l'OCDE et 1,1 en plus que la moyenne des 11 pays comparables.

Il manque 13 000 postes pour atteindre la moyenne des onze

Un nombre record d'élèves par enseignant-e



La France compte près de 5 élèves en plus par enseignant-e que les 11 pays. Cela traduit le manque de moyens pour le remplacement, le dédoublement, la prise en charge de la difficulté scolaire.

Recruter massivement des enseignant-es pour travailler autrement



BOITE A OUTILS

Vous trouverez sur notre site :
fiches d'informations pour les enseignants, les parents, propositions d'initiatives, tracts, affiches, modèles de pétitions...

PÉTITION : NON À LA LOI BLANQUER DITE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Monsieur le Ministre,
Adoptée le 19 février dernier en première lecture devant l'Assemblée Nationale, le projet de loi pour une école de la confiance a été transmis pour examen en avril au Sénat. Il comporte un certain nombre de facettes que nous jugeons très inquiétantes.
L'instruction obligatoire à 3 ans : un très gros cadeau de l'Etat à l'enseignement privé
50% des enfants de 3 ans sont d'ores et déjà scolarisés mais du fait de la loi Debré, les communes vont devoir verser aux maternelles privées les mêmes aides qu'aux maternelles publiques.
Les établissements des savoirs fondamentaux (ESPF) permettront de regrouper un collège et une ou plusieurs écoles du secteur de recrutement de ce collège. Les ESPF seront dirigés par des principaux de collège qui auront un ou plusieurs adjoints dont l'un chapeautera la formation des enseignants : des étudiants de licence pourront faire cours au enfants.
Il semblerait qu'il s'agisse de compenser la baisse des moyens et le manque de remplaçants en créant des écoles à deux vitesses : de ce dernier.
La généralisation des PIAL (Poles inclusifs d'accompagnement localisés) : La loi permettra la création d'EPELI (Etablissements publics locaux d'enseignement) d'aide aux enfants à haut capital économique.
La suppression du CNECSO : la fin d'une évaluation indépendante de la CEE n'évaluera pas la performance globale de l'ensemble du système éducatif ni les établissements en les mettant ainsi en concurrence.
Au vu de tous ses éléments, nous vous demandons Monsieur le Ministre, le retrait immédiat de cette loi !

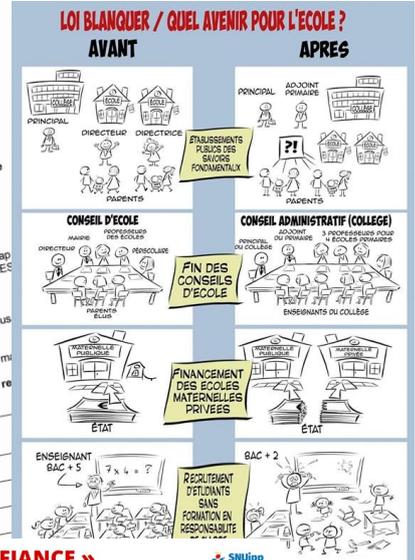
Nom, prénom	Qualité (Parent, enseignant, personnel de l'école, autre)	Signature

« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

- 1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviennent des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux**
Ces « écoles du socle » réintègrent en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.
Le projet de loi **supprime donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons.
Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (ou collègue de secteur) en charge de plusieurs écoles.
Aucun débat n'a précédé un tel bouleversement de l'organisation de toute l'école (maternelle & primaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.
- 2. La carte scolaire n'existera plus**
Le projet de loi fait disparaître du Code de l'éducation l'obligation pour l'Etat d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».
➔ Nos enfants ne seront plus : systématiquement scolarisés dans l'école de la commune ou de proximité, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.
- 3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !**
Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées. Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !
Dans bien des communes, le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement. En effet, il est directement lié aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.
- 4. De plus en plus d'enseignantes seront recrutées sans formation**
Aujourd'hui, les enseignantes de vos enfants sont recrutées à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.
➔ Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiants (05e la 20ème année de Licence) à qui seront confiés des missions d'enseignement en responsabilité de classe.
Par le biais de ce recrutement « à bas coût », nos enfants seront confiés à des étudiants pas encore formés aux métiers de l'enseignement.

À CELA S'AJOUTENT DES EFFETIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !
Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.
➔ L'inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal. Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistant par endroit, trop faibles ailleurs...
➔ Nos enfants seront accueillis dans des classes dans des classes surchargées, au détriment de la réussite de tous nos enfants, à commencer par celles et ceux en difficulté.
➔ S'il est particulièrement intéressant d'être dans des classes avec des petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « désactiver Paul pour habiller Jacques » prend ici tout son sens !



Site Internet : <http://37.snuipp.fr>

METTRE EN PLACE DES RÉUNIONS PARENTS/ENSEIGNANTS SUR TOUT LE DÉPARTEMENT

Des réunions se sont déroulées ou se préparent sur Saint Pierre des Corps, Montlouis, Joué les Tours...

N'hésitez à nous joindre afin de vous aider à les organiser, nous pouvons également y participer.

8 PAGES pour les ELUS et PARENTS tiré à 20 000 exemplaires. Nous joindre pour en disposer.



L'Éducation en danger!

**BLANQUER,
L'ÉCOLE
DE LA ~~CONFIANCE~~
défiance
on n'en veut pas !**



Parents et personnels de l'Éducation Nationale : toutes et tous mobilisé-es !

UN REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE SUR LA LOI BLANQUER

Le ministère de l'Éducation nationale poursuit sa politique éducative sans prendre en compte ni l'expertise professionnelle des personnels, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux des parents d'élèves. L'amélioration de notre système éducatif exige une construction commune et concertée. Or, le ministre impose de nombreuses transformations et continue de le faire à marche forcée sans écouter les nombreuses mises en garde.



Ces transformations, par leur contenu et la méthode, vont accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification. Les élèves ne doivent plus être une variable d'ajustement budgétaire.

Nous proposons la mise en œuvre d'un **Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)** sur l'école de Blanquer. Ainsi nous vous invitons à vous mobiliser localement, partout sur le territoire, pour faire vivre ce temps fort de contestation de la politique du gouvernement à partir du MARDI 23 avril .

Principe initial : permettre l'expression de tous les usagers de l'École Publique, être visible, faire quelque chose de différent.

L'idée retenue : Un RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) sur l'école Blanquer.

Les modalités : A partir du 23 avril, localement des enseignants, parents d'élèves etc... (toutes les personnes qui souhaitent s'emparer de l'idée) se rencontrent dans les écoles... pour faire voter les citoyens sur 6 questions simples (Cf bulletin de vote).

Point d'orgue : Rendez-vous - place Jean JAURES TOURS (date en préparation) pour un dépouillement public du scrutin. Chaque organisateur de referendum vient avec son urne que l'on dépouille en public.

Matériel : les bulletins de vote, les feuilles d'émargement, une table, des stylos, des personnes pour faire vivre le référendum sur place...

« Référendum d'Initiative Citoyenne »
L'école Blanquer :
Sauvetage ou Destruction de l'école ?
Merci de répondre aux 6 questions suivantes :

Etes- vous POUR ou CONTRE :

- 1 / La disparition des écoles de proximité au profit de grosses structures Ecoles-Collèges ?
POUR CONTRE
- 2/ Des tâches d'enseignement confiées à des étudiants sans formation et à moindre coût ? POUR CONTRE
- 3/ Le financement des écoles maternelles privées sur des fonds publics ? POUR CONTRE
- 4 / La suppression de postes d'enseignants augmentant les effectifs dans les classes ?
POUR CONTRE
- 5/ La suppression des directeurs d'École?
POUR CONTRE
- 6/ Des évaluations qui mettent en difficulté les élèves et en concurrence les écoles? POUR CONTRE

**CE BULLETIN DE VOTE
EST DISPONIBLE DANS
CE JOURNAL ET SUR
NOTRE SITE
POUR LES RÉUNIONS...
OU
REMPLISSABLE
DIRECTEMENT EN LIGNE**

« Référendum Citoyen »

L'école Blanquer :

Sauvetage ou Destruction de l'école ?

Merci de répondre aux 6 questions suivantes :

Etes- vous POUR ou CONTRE :

1 / La disparition des écoles de proximité au profit de grosses structures Ecoles-Collèges ?

POUR CONTRE

2/ Des tâches d'enseignement confiées à des étudiants sans formation et à moindre coût ?

POUR CONTRE

3/ Le financement des écoles maternelles privées sur des fonds publics ?

POUR CONTRE

4 / La suppression de postes d'enseignants augmentant les effectifs dans les classes ?

POUR CONTRE

5/ La suppression des directeurs d'Ecole?

POUR CONTRE

6/ Des évaluations qui mettent en difficulté les élèves et en concurrence les écoles?

POUR CONTRE

« Référendum Citoyen »

L'école Blanquer :

Sauvetage ou Destruction de l'école ?

Merci de répondre aux 6 questions suivantes :

Etes- vous POUR ou CONTRE :

1 / La disparition des écoles de proximité au profit de grosses structures Ecoles-Collèges ?

POUR CONTRE

2/ Des tâches d'enseignement confiées à des étudiants sans formation et à moindre coût ?

POUR CONTRE

3/ Le financement des écoles maternelles privées sur des fonds publics ?

POUR CONTRE

4 / La suppression de postes d'enseignants augmentant les effectifs dans les classes ?

POUR CONTRE

5/ La suppression des directeurs d'Ecole?

POUR CONTRE

6/ Des évaluations qui mettent en difficulté les élèves et en concurrence les écoles?

POUR CONTRE

« Référendum Citoyen »

L'école Blanquer :

Sauvetage ou Destruction de l'école ?

Merci de répondre aux 6 questions suivantes :

Etes- vous POUR ou CONTRE :

1 / La disparition des écoles de proximité au profit de grosses structures Ecoles-Collèges ?

POUR CONTRE

2/ Des tâches d'enseignement confiées à des étudiants sans formation et à moindre coût ?

POUR CONTRE

3/ Le financement des écoles maternelles privées sur des fonds publics ?

POUR CONTRE

4 / La suppression de postes d'enseignants augmentant les effectifs dans les classes ?

POUR CONTRE

5/ La suppression des directeurs d'Ecole?

POUR CONTRE

6/ Des évaluations qui mettent en difficulté les élèves et en concurrence les écoles?

POUR CONTRE

« Référendum Citoyen »

L'école Blanquer :

Sauvetage ou Destruction de l'école ?

Merci de répondre aux 6 questions suivantes :

Etes- vous POUR ou CONTRE :

1 / La disparition des écoles de proximité au profit de grosses structures Ecoles-Collèges ?

POUR CONTRE

2/ Des tâches d'enseignement confiées à des étudiants sans formation et à moindre coût ?

POUR CONTRE

3/ Le financement des écoles maternelles privées sur des fonds publics ?

POUR CONTRE

4 / La suppression de postes d'enseignants augmentant les effectifs dans les classes ?

POUR CONTRE

5/ La suppression des directeurs d'Ecole?

POUR CONTRE

6/ Des évaluations qui mettent en difficulté les élèves et en concurrence les écoles?

POUR CONTRE

Referendum d'Initiative Citoyenne

L'école Blanquer : Sauvetage ou destruction de l'école ?

N°	NOM	Prénom	Ville	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				



FONCTION PUBLIQUE :

ATTENTION DANGER!



8 PAGES pour les
ELUS ET PARENTS
tiré à 20 000
exemplaires.
Nous joindre pour
en disposer.

Nous sommes tous et toutes des usager-es des services publics et tous les jours nous pouvons bénéficier de leurs interventions et de leurs actions en faveur du plus grand nombre ou même à titre individuel : Hôpital, Ecole, Equipements sportifs, Transports, Energie, Culture... Nombreux sont les secteurs, qui parfois sans que nous le sachions relèvent du secteur public et qui, de fait, nous appartiennent parce que nous les finançons.

Bien sûr les services publics pourraient être plus efficaces, mieux organisés voire mieux gérés. Mais pour cela il faut une réelle volonté politique, des moyens, des agents plus nombreux et mieux formés.

Une loi contraire aux intérêts des usagers

Son projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction de notre Fonction Publique car il vise à fermer encore des services, des écoles, etc. et à réduire leurs capacités d'action en diminuant le nombre d'agent-es et les budgets pour les faire fonctionner... Il vise aussi à transférer au privé des services publics ce qui nous reviendra plus cher à nous citoyen-nes car il faudra les payer en plus. La Fonction publique a montré pourtant toute son utilité et son savoir-faire en particulier dans les moments difficiles. A travers cette tentative de destruction des services publics « à la française » c'est notre modèle social qui est attaqué. Il faut le défendre et lui permettre d'être encore plus efficace.

Ce sont nos droits sociaux qui sont piétinés et la notion d'intérêt général opposée à celle des intérêts particuliers qui accentuent les inégalités.

Il ne s'agit pas ici de défendre tel ou tel service, il s'agit de préserver ce qui nous appartient, que nous finançons et que le gouvernement souhaite brader au secteur privé en faisant croire que ce sera moins cher. Or c'est faux. Nous le savons bien dans notre vie quotidienne. Il s'agit aussi d'assurer le droit de chacun de s'adresser à des agents publics intègres, compétents, responsables, c'est tout le contraire que prépare le gouvernement.

Infirmier.es, Enseignants, Pompiers..., qu'ils travaillent dans la fonction publique hospitalière, pour l'Etat, dans une Mairie ou un conseil départemental ou régional, les agents publics sont au service de la population pour satisfaire les besoins sociaux.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNE-ES !
Tous-tes ensemble défendons l'amélioration de la Fonction publique
ENGAGÉ-ES CONTRE LA LOI DE
TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

LOI BLANQUER
+
TRANSFORMATION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE
=
MOINS DE PROFS

BLANQUER,
L'ÉCOLE DE LA
défiance
CONFÉRENCE
on n'en veut pas !



Formation des enseignants en danger



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
FORMATION

Crise de recrutement, déficit de formation et surcharge de travail pour les étudiant-es et les stagiaires, conditions de travail des formateur-rices dégradées. La formation des enseignant-es n'a pas atteint les objectifs annoncés et n'est pas à la hauteur des besoins.

Sous prétexte de vouloir pallier la désaffection pour le métier d'enseignant, le gouvernement entend réformer la formation initiale mais au prix de fortes régressions. Les pistes retenues envisagent une mise en responsabilité plus précoce des étudiant-es, un resserrement autour des fondamentaux, une des ESPE.



Le SNUipp-FSU s'oppose aux mesures proposées et porte un tout autre projet.

> **Des pré-recrutements, intégrant des critères sociaux,**

dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves-professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de prise en charge d'une classe.

> **Un concours de recrutement sous condition de licence, en fin de L3,** suivi de deux années pleines et entières de formation validées par un master.

> **Un temps de stage d'un tiers-temps progressif** (observation, pratique accompagnée, responsabilité).

> **Une formation continuée après la titularisation :** T1 à mi-temps et des compléments de formation en T2.

> **Un cadrage national de la formation avec des moyens matériels et humains suffisants** pour les ESPE.

Le projet du gouvernement

> **Des contrats de préprofessionnalisation dès la L2**
Cela consisterait à mettre en responsabilité des étudiant-es pour des missions d'enseignement allant, de l'encadrement d'activité en cas d'absence ponctuelle et prévue en L2 à des fonctions de remplaçant-e en M1.

Cela permettra de disposer d'un vivier de remplaçant-es à bas coût et ne fera que précariser un peu plus l'entrée dans le métier !

De plus, avec 8h par semaine en classe, ce dispositif amputera les horaires universitaires et, pour les étudiant-es, rendra plus difficile l'obtention du diplôme ou du concours.

> **Modification de la place du concours**

L'admissibilité se situerait en L3 et l'admission en M1 ou M2.

Les admissibles seraient alors contractuels enseignants affectés sur des remplacements, selon une logique de gestion et non de formation. Le volume de formation universitaire en M1 serait, de fait, diminué. Et le poids d'une à deux années d'incertitude, hors statut protecteur de fonctionnaire stagiaire, pèserait sur les admissibles. Qu'advierait-il ensuite pour eux en cas d'échec aux épreuves d'admission ?

> **Une formation resserrée autour des fondamentaux**

Choix serait fait aussi de resserrer la formation autour des indispensables à la prise de poste et des fondamentaux, déportant le reste sur une formation continue en berne, réduisant les volumes horaires consacrés notamment à la polyvalence, la pédagogie générale et à la pratique réflexive du métier.

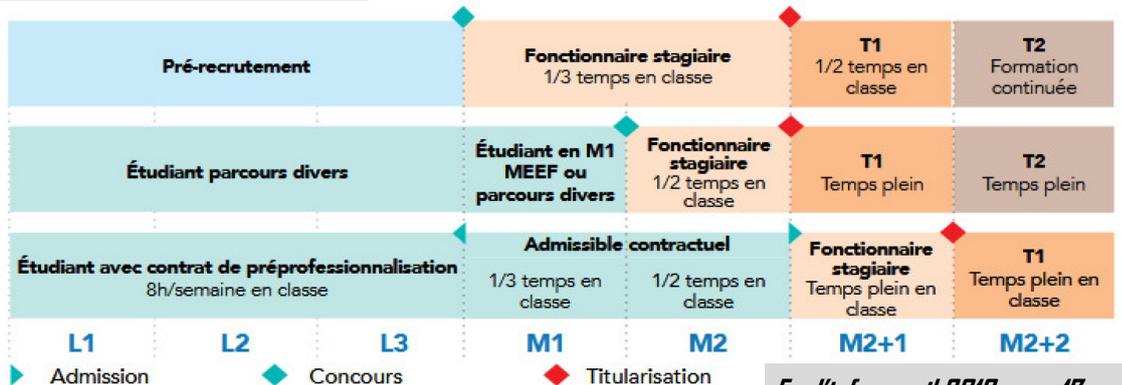
> **Mise sous tutelle des ESPE**

Le projet prévoit le remplacement des ESPE par des INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education) avec des cahiers des charges décidés unilatéralement par le rectorat, et des directeurs d'ESPE nommés par le ministre. Il projette aussi que les ESPE n'emploient plus leurs propres formateurs mais qu'il soit fait appel à des PEMF et à des enseignants chercheurs, ponctuellement, en fonction des besoins.



Situation actuelle

Projet du ministère



Retraites : où en est-on ?

D'après le projet Macron, les cotisations seraient transformées en points selon la valeur d'achat du point. La pension serait déterminée par la valeur de liquidation du point. Ces deux valeurs varieraient chaque année. Après la liquidation, rien n'est dit par le gouvernement sur la manière dont les pensions évolueraient. Dans le nouveau système, la cotisation serait due sur l'ensemble des salaires et traitements (indemnités comprises) et la notion de nombre de trimestres disparaîtrait.

Les actuels retraités ne seraient pas concernés par la réforme. Une nouvelle phase de concertation permettra de déterminer la première génération d'actifs concernée par la réforme et les modalités de la transition. Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qu'il s'agisse de trimestres ou de points, seraient conservés à 100 %.

Retraites des fonctionnaires : les scénarii envisagés

Options	Bascule des droits	Bascule des cotisations	Analyse
<u>Première option :</u> Appliquer la réforme aux personnes qui sont à plus de cinq ans de l'âge de départ en retraite au moment du vote de la loi.	à partir de la génération 1963 (hors carrières longues, régimes spéciaux, etc.)	1^{er} janvier 2025 pour tout le monde (hors, le cas échéant, générations non concernées)	
<u>Deuxième option :</u> Appliquer la réforme aux seules personnes entrant sur le marché du travail au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système.	flux des nouveaux actifs (ceux rentrant sur le marché du travail en 2025)	1^{er} janvier 2025, pour les nouveaux actifs seulement (les autres restant au système actuel)	Cela nécessite de faire coexister pendant plus de 40 ans deux systèmes de retraites distincts ainsi que deux barèmes de cotisation distincts.
<u>Troisième option</u> (intermédiaire) : Appliquer la réforme à des personnes plus éloignées de l'âge de la retraite que cinq ans mais ayant validé des durées importantes dans le système actuel.	à partir de la génération x (ex. 1973)	Au 1^{er} janvier 2025 , à partir de la génération x uniquement (les autres restant au système actuel) Ou L'année de départ à la retraite de la génération x (dans l'exemple de la génération 1973, tout le monde bascule à partir de 2035)	En matière de droits, le nouveau régime s'appliquerait à une génération plus éloignée que la génération 1963. En matière de cotisations, le nouveau système entrerait en vigueur à partir de la génération x.



RETRAITES MOBILISES

Alors que sous la pression de la rue le gouvernement a été contraint à plusieurs concessions, les neuf organisations représentant les personnes retraitées sont encore mobilisées partout en France le 11 avril.

En Indre et Loire : débat public sur les retraites, cartes pétitions, rassemblements, rencontre des députés, prises de paroles, distribution de tracts ! L'intersyndicale est toujours dans l'action pour informer et exiger notamment :

- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires
- Une mesure immédiate de revalorisation de 3 % compensant la baisse récente de pouvoir d'achat des retraités
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.

Conséquences pour les fonctionnaires

La réforme se ferait sur la base du slogan de campagne d'Emmanuel Macron « un euro cotisé donne les mêmes droits », slogan qui pose pourtant de nombreuses questions.

Les mêmes droits, certes, mais quels droits ? Aujourd'hui, le système de retraite, même dégradé par les réformes, permet d'acquiescer des droits qui s'expriment en pourcentage du meilleur salaire (6 derniers mois). Avec la retraite par points, seule compterait la valeur du point, qui varie d'une année sur l'autre et n'offre aucune garantie quant au pouvoir d'achat.

Que se passe-t-il quand l'euro n'est pas cotisé ? Aujourd'hui, quand on interrompt son activité pour congé maternité, parental..., il existe des systèmes de majoration en termes de nombre de trimestres. Qu'en serait-il dans un nouveau système où l'euro cotisé est la mesure de toute chose ? Qu'en serait-il des pensions de réversion ?

Tout euro perçu donnerait lieu à des cotisations et donc à des points, cela a au moins deux conséquences :

> Ce ne sont plus les 6 derniers mois qui seraient pris en compte mais la totalité de la carrière, y compris les très faibles salaires de début de carrière (1.3 SMIC), actuellement « lissés » par l'évolution salariale de carrière.

> Cela signifierait, pour les fonctionnaires, la prise en compte des primes et indemnités, sauf qu'elles sont quasi-inexistantes dans le premier degré. Cela est à mettre également en parallèle avec la volonté politique d'individualiser les salaires par des primes « au mérite ». Le gel du salaire de tous les autres serait ainsi encouragé !

Plus que jamais, refusons cette réforme !

Le gouvernement et le patronat veulent baisser le niveau des dépenses de retraites d'ici 2050. Le niveau des retraites par rapport aux salaires baisserait de 24 %. Le niveau de vie des retraités a largement été impacté depuis 2010. Cette réforme inacceptable accentuerait cette réalité. La mobilisation pour les retraites devra s'engager rapidement et massivement.

POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point et les très nombreuses demandes de ces 2 dernières années nous confirment dans la nécessité de poursuivre cette démarche. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous. Néanmoins, nous pouvons par

le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Nous vous proposons maintenant 9 initiatives.

POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?

La mise en place de ce dispositif demande une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

POUR AVOIR VOS TICKETS

- Il suffit :
- 1) De venir dans nos locaux
 - 2) OU de nous envoyer un courrier contenant
 - Le bon de commande (sur notre site)
 - Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »
 - Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Nous vous proposons en plus des propositions départementales d'élargir le choix à toute la France par le biais d'un organisme



spécialisé dans les CE : PROMOPARC.

Ainsi, nous aurons accès aux parcs, zoo... suivants au tarif CE!

- AQUALAND. Valable dans tous les Aqualand (7 en France). AQUALIBI (BELGIQUE) AQUALUD LE TOUQUET (62) AQUARIUM DE LA ROCHELLE (17) AQUARIUM DE PARIS - TROCADERO (75) AQUARIUM DU VAL DE LOIRE (85) AQUASPLASH (06) BAGATELLE (62) BATEAUX MOUCHES - PARIS (75) BELLEWAERDE PARK - BELGIQUE CITE DE L'ESPACE (31) COBAC PARC (35) DRIEUROPA PARK - ALLEMAGNE FRANCE MINIATURE (78) FUTUROSCOPE (86) GRAND AQUARIUM SAINT-MALO (35) GROTTES DES CANALETTES (66) Nouveauté 2013 LA FERME AUX CROCODILES (26) LA VALLEE DES SINGES (86) LE PAL (03) LE PUY DU FOU (85) LE PUY DU FOU (85)- Billet 2 jours 2013 - MARINELAND (06) MER DE SABLE (60) MINICHATEAUX DU VAL DE LOIRE (37) MUSEE GREVIN (75) NIGLOLAND (10) OCEARIUM DU CROISIC (44) OK CORRAL (13) Nouveauté 2013 PARC ASTERIX (60) Pass PARADILLOISIRS. Accès illimité aux Parc Astérix, Musée Grévin, France Miniature et Mer de Sable pendant 1 an PLANETE SAUVAGE (44) PLOPSALAND LA PANNE - BELGIQUE Nouveauté 2013 PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE RESERVE AFRICAINE DE SIGEAN (11) SPEED WATER PARK (13) TERRA BOTANICA (49) VULCANIA (63) WALIBI BELGIQUE WALIBI RHONE ALPES (38) WALIBI SUD OUEST (47) ZOO DE BEAUVAL (41) ZOO DE BEAUVAL (41) Billet 1 jour. ZOO DE DOUE LA FONTAINE (49) ZOO DE LA BARBEN (13) ZOO DE LA FLECHE (72) ZOO DE LA PALMYRE (17) ZOO DE THOIRY (78) ZOO DES SABLES D'OLONNE (85)

COMMENT FAIRE ?

Le SNUippFSU37 va adhérer comme syndicat de salariés à ce service (coût 1€ HT par salarié soit 1.5 TTC). Ce service ayant un prix, nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer à la cotisation d'autant plus que ce n'est pas déductible des impôts. De plus, tous les adhérents au SNUippFSU37 ne souhaitent pas forcément en disposer.

Il faut donc :

- 1) nous indiquer sur le bulletin d'adhésion, votre choix de souscrire à ce service.
- 2) Nous envoyer un chèque de 1.5 euros en plus de votre adhésion (prix de la souscription).
- 3) Vous recevrez ensuite un code. Vous pourrez alors ouvrir un compte et commander individuellement vos billets de parcs de loisirs à votre guise, de votre domicile, le soir et le week end directement sur le site de PROMOPARC.

Entrée plein tarif : adulte : 4,50 € enfant : 3 €
Tarif CE pour 10 entrées (Carte non nominative valable 1 an après la 1ère entrée)
 adulte : 33 € au lieu de 37 €
 enfant : 24 € au lieu de 26 €

Tarif CE
 Entrée plein tarif : adulte et enfant : 2,80 € au lieu de 3,90 €
 Adulte pour la piscine et espace détente : 5 € au lieu de 7,10 €

PARC AQUATIQUE DE LOCHES
 Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez 10% de réduction sur tous les tarifs

PISCINE DU LAC
 Tarif : 4,15 euros le ticket adulte (au lieu de 5,2€) et 3,15 € le ticket enfant jusqu'à 18 ans (au lieu de 4€).

Exemples de tarifs

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	48 €	43,20 €
enfant	38 €	34,20 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	260 €	234 €
3- 15 ans	215 €	193,50 €

CENTRE AQUATIQUE MONTRICHARD
 Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez des réductions sur certains tarifs et des avantages pour d'autres tarifs.

Exemples

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	45 €	36 €
enfant	36 €	30 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	250 €	6 semaines offertes
3- 15 ans	200 €	6 semaines offertes

PISCINE JOUE LES TOURS
 Tarif : 4 euros le ticket adulte (au lieu de 4.9€) et en-

TICKETS CINEOFF
 5,5 euros au lieu de 7
 Salles fixes

CGR
 Tarif : le ticket 6.20 euros au lieu de 8,60 euros.

Bowling "Bowl Center"
 quartier des 2 Lions:
 Entrée plein tarif : de 4,40 € à 6,20€ en fonction des jours PLUS 2 € pour les chaussures
Tarif CE 4,25 € la partie,
location chaussures comprise
 Valable, dans tous les établissements Bowl Center, tous les jours (vacances scolaires compris), sauf veilles de jours fériés, vendredi et samedi de 20h à la fermeture des pistes et les jours fériés. Tickets sans limite de validité.

la pléiade

La Pléiade: billets à prix réduit (de 10 et 15€ au lieu de 12 et 20€ selon catégorie des spectacles et hors tarif "mini" 5€ pour tout le monde). Il faut donc que vous nous contactiez à l'avance du spectacle choisi.

Le Temps Machine: la carte d'abonné à 15€ au lieu de 25€ (il faut au moins 10 abonnements pour bénéficier du tarif CE) qui donne droit au tarif le plus bas sur tous les concerts. tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour un même concert. La carte d'abonné au temps machine donne accès au tarif abonné des salles suivantes: Le petit Fauchoux (Tours), l'Astrolabe (Orléans), Confort Moderne (Poitiers), l'Excelsior (Le Mans) et Emmetrop (Bourges) + tarif réduit au Chato' Do (Blois).

Pour ces spectacles merci de nous contacter ELISE
 Le lundi et le mardi : 02 47 61 82 91



FONCTIONNAIRES & AGENTS DES SERVICES PUBLICS PROFITEZ D'OFFRES QUI VOUS SONT SPÉCIALEMENT DÉDIÉES

Savez-vous que la Banque Populaire Val de France s'engage auprès de tous les fonctionnaires et agents des services publics pour leur proposer des produits et services qui sont en adéquation avec leur métier et leurs préoccupations ?

Grâce à ses deux partenaires, la CASDEN et l'ACEF, soyez les premiers à bénéficier de conditions tarifaires privilégiées⁽¹⁾ et de nombreux avantages !

Profitez des solutions de financement de la Banque Populaire Val de France

Prêt Bienvenue Fonction Publique⁽²⁾, Avance 1^{ers} salaires⁽³⁾, Prêt « Je m'installe »⁽²⁾, Prêt Mutation / Titularisation⁽²⁾, Prêts immobiliers⁽⁴⁾...

Nos offres s'adaptent à vos besoins pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.

Découvrez l'épargne à points CASDEN, banque coopérative de la Fonction Publique

Le programme 1, 2, 3 vous permet d'épargner, de cumuler des points et de bénéficier de prêts à taux réduits⁽⁵⁾ !

1



J'ÉPARGNE À MON RYTHME

2



MON ÉPARGNE ME
 RAPPORTE DES POINTS⁽⁶⁾

3



MES POINTS RÉDUISENT
 MON TAUX D'EMPRUNT⁽⁵⁾

Bénéficiez de l'offre multi-avantages ACEF

Augmentez votre pouvoir d'achat en obtenant jusqu'à 76 % de réduction parmi un éventail de grandes marques et de professionnels agréés⁽⁷⁾.

**+X VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE CES OFFRES ?
 POUR CELA, RIEN DE PLUS SIMPLE ! CONTACTEZ**

Virginie ROUSSEAU

de l'agence Banque Populaire VAL DE FRANCE 2 Avenue de Milan 37200 TOURS

au 06.10.72.66.61⁽⁸⁾

ou par mail : virginie.rousseau@bpvf.banquepopulaire.fr

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
 Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Offres valables jusqu'au 31/12/2018 et réservées aux adhérents de l'ACEF Val de France et / ou sociétaires CASDEN Tout Sous le Même Toit, clients de la Banque Populaire Val de France. Offres cumulables et susceptibles d'évolution. (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France et après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours. (3) Offre sous conditions, réservée aux moins de 28 ans. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France et après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours. (4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L312-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de 10 jours de réflexion avant d'accepter définitivement l'offre de prêt. La réalisation de la vente immobilière est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de rembourser les sommes versées. (5) Les crédits à la consommation CASDEN sont distribués par la Banque Populaire Val de France intervenant en qualité d'intermédiaire pour la vente de crédits CASDEN à titre non exclusif. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 312-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (6) Les Points sont comptabilisés chaque fin de mois. (7) Liste complète des avantages et des partenaires sur <https://bonsplans.acef.com>. Offres soumises à conditions et susceptibles d'évolution. (8) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Vous pouvez également vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection, notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant par courrier à : Banque Populaire Val de France - Direction de la Conformité - Correspondant Informatique et Libertés - 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9 ou par e-mail à : bpvf_informatique_et_libertes@bpvf.banquepopulaire.fr et en joignant une copie de tout document d'identité portant votre signature.